



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 19 Juillet 2021

Délibération affichée

Le 28 JUIL. 2021



Effectif du Conseil :	33
Présents :	22
Absents et Excusé(es) :	03
Procuration(s) :	08

N° d'ordre : 49/2021

Domaine d'intervention : 9.1/ Autres domaines de compétence des communes

L'an deux mil vingt et un le Lundi dix-neuf du mois de Juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du douze Juillet 2021, s'est réuni à huis clos dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur ATALLAH André.

La convocation a été affichée en Mairie, le 12 Juillet 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme. RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 8^{ème} adjoint au Maire ; M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint au Maire ; M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; Mme LACROIX Jénia ; M. REJON Philippe ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean- François , Mme MONGE Dunia: **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme. PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint au Maire (procuration donnée à Mme LESTIN Léna), Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à M. FARIAL Harold), Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration donnée à M. TABAR Patrice), M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. FARIAL Harold), M. ISSA Jean-François (procuration donnée à Mme OTTO Julie), Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert), M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à Mme MONGE Dunia), Mme GAUTHIERIOT Franciane (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) : **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : Mme. LAQUITAINÉ Liliane ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam, **Conseillers Municipaux.**

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION APPROUVANT LE CONTRAT DE MAINTENANCE FORFAITAIRE PIECES ET MAIN D'ŒUVRE PASSE AVEC THALES (REVENUE COLLECTION SYSTEMS) POUR LES EQUIPEMENTS INSTALLES DANS LE PARKING HORIZONS CARAIBES ET LE PARKING DU FRONT DE MER

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à ses collègues du Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion du stationnement qui est à la charge de la ville depuis le 1^{er} Janvier 2021, différents équipements sont aménagés dans le parking Horizon Caraïbes et le parking du front de mer.

L'entreprise THALES (REVENUE COLLECTION SYSTEMS) qui a installé ce matériel propose un contrat de maintenance pour les équipements énumérés ci-après :

↳ Parking Horizons Caraïbes

Désignation des Equipements	Caractéristiques	Quantités
Borne d'entrée	WILIX	2
Borne de sortie	WILIX	4
Barrières	LBA	6
Serveur	WILIX	1
Caisse manuelle	WILIX	1
Caisse automatique monnaie, billets, CB	WILIX	2
Interphonie	COMMEND GE 300	1

↳ Parking Front de mer

Désignation des Equipements	Caractéristiques	Quantités
Borne d'entrée	WILIX	1
Borne de sortie	WILIX	1
Barrières	LBA	2
Caisse automatique monnaie, billets	WILIX	1
Caisse automatique monnaie, billets, CB	WILIX	1

Dans cette optique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à souscrire le contrat de maintenance proposé par le Prestataire THALES (REVENUE COLLECTION SYSTEMS) et à signer ledit contrat et tous les documents y afférents.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE,
SOIT 24 VOIX POUR (dont 05 procurations)
(Mme. PETRO Sonia, Mme JEREMIE Marie-louise, Mme RENE-GABRIEL Murielle, M. PERAIN
Franck , M. ISSA Jean-François)
06 ABSTENTIONS : Mme PENCHARD Marie-Luce, M. EUGENE-SALZEDO Willy , M. PROCIDA
Robert, Mme GAUTHIERIOT Franciane, M. BROLIRON Jean-François, Mme MONGE Dunia.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

ARTICLE 1 : : D'APPROUVER le contrat tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire le contrat de maintenance proposé par le Prestataire THALES (REVENUE COLLECTION SYSTEMS) et à signer ledit contrat et tous les documents y afférents pour un montant annuel de 14 224,00 € HT soit 15 433,04 € TTC.

ARTICLE 3 : DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener cette opération à son terme.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 28 JUIL. 2021

L'affichage et/ou la publication le 28 JUIL. 2021

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 27 JUIL. 2021

Le Maire

Fait à Basse-Terre le

27 JUIL. 2021

André ATALLAH



